

[🏠](#) / [Nouvelles procédures collectives](#) / [COLLARD & TROLART THERMIQUE](#)

Jugement de conversion en liquidation judiciaire

COLLARD & TROLART THERMIQUE située à **Meaux (77100)** a été déclarée en Jugement de conversion en liquidation judiciaire par le TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX.

COLLARD & TROLART THERMIQUE

Activité selon les statuts : Matériel de chauffage fabrication et vente.

Code NAF : 25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements

Code APE : 2521Z - Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central

SIREN : 420 387 029

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Siège social : 77100 Meaux, Seine-et-Marne

Année de création : 1998

Effectif (année) : 20 à 49 salariés (2020)

Site Internet : Non disponible

Chiffre d'affaires : Non disponible

Convention collective : 

Procédure collective

Mise à jour reçue le 28-07-2023

12-07-2023 : Jugement de conversion en liquidation judiciaire

Tribunal de Commerce : MEAUX (faillites prononcées par ce Tribunal)

Jugements

Date : 12-07-2023

Jugement : Jugement de conversion en liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Philippe Angel - denis Hazane - Sylvie Duval mission conduite par Maître Duval 49-51 avenue du Président Allende 77100 Meaux.

Liquidateur : SCP Philippe Angel - denis Hazane - Sylvie Duval mission conduite par Maître Duval 49-51 avenue du Président Allende 77100 Meaux

Date : 03-04-2023

Jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 4 mars 2023, désignant : administrateur(s) Selarl B. Cardon - a. Bortolus, mission conduite par Maître Bortolus 49 Av du President Salvador Allende 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, mandataire(s) judiciaire(s) SCP Philippe Angel - denis Hazane - Sylvie Duval mission conduite par Maître Duval 49-51 avenue du Président Allende 77100 Meaux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

Mandataire : ou sur le portail électronique prévu par les articles L
